



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président de Régions de France

RM/DGTMGE-JL

Marseille, le 06 mai 2020

NOTE

relative au déconfinement et la reprise se service dans les transports régionaux le 11 mai 2020.

Les principes retenus en Région Sud :

-Le Gouvernement a annoncé la fin progressive du confinement à partir du 11 mai. L'activité des Transports régionaux va donc pouvoir reprendre progressivement son niveau normal, par étapes.

La Région a travaillé étroitement avec la SNCF et ses transporteurs pour que les usagers puissent reprendre les transports en commun. Ce plan de repris sera actualisé en fonction des décisions du Gouvernement encore en attente et notamment la publication annoncée d'un décret spécifique. Ce plan a été présenté aux fédérations régionales d'usagers des transports préalablement à sa communication.

-La stratégie retenue par la Région est de mettre en place, le plus rapidement possible, le plan de transport habituel dans les trains et les cars afin de faciliter le respect de la distanciation sociale, le nombre de passagers attendu les premiers jours étant plus faible que d'habitude.

Sous réserve des mesures sanitaires et des disponibilités des personnels, cet objectif pourra être atteint rapidement, avec dès le 11 mai jusqu'à 75% des TER sur les heures de pointe en zones périurbaines, 50% en moyenne régionale et pratiquement la totalité des services des lignes régulières des cars et des trains des chemins de fer de Provence. Cependant, ne seront pas reprises dans l'immédiat les liaisons interrégionales ainsi que les services de cars dédiés aux liaisons aéroports. La reprise du transport scolaire se fera sur la base des lignes et horaires habituels en fonction des dates de reprise des classes.

-Les mesures sanitaires de nettoyage réguliers sont déjà en place. Elles seront poursuivies.

... / ...

-Les transporteurs ont commandé les masques pour leur personnel. Pour les usagers, le port du masque sera obligatoire. Chacun devra se procurer son masque. Toutefois, la Région procédera à une opération de distribution de masques aux abonnés TER, qui se déroulera les 11 et 12 mai dans une douzaine de gares de la région. 100 000 masques ont également été distribués le 5 mai aux transporteurs afin qu'ils puissent disposer dans chaque car assurant le transport scolaire d'un stock pour permettre les premiers jours de palier à un manque éventuel de masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des usagers dans les gares principales.

Du gel et des masques seront par ailleurs proposés à la vente dans les distributeurs de boisson dans les gares.

-Enfin, la gratuité pour les soignants est prolongée pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire sur présentation d'une carte professionnelle.

Une communication aux usagers sera lancée par la Région et par SNCF.

Dispositions relatives aux TER et aux Chemins de Fer de Provence :

Mesures prises dans les gares :

Les usagers et les agents SNCF porteront des masques de protection. Ils auront à leur disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les plus grandes gares.

Les guichets seront progressivement réouverts, avec 32 points de vente dès le 11 mai. Ils seront dotés de plexiglas et le paiement sans contact par carte bleue sera privilégié. Les distributeurs de billets seront régulièrement désinfectés.

Dans les 24 gares les plus fréquentées, des agents veilleront au respect des règles de distanciation, qui sera facilitée par la mise en place de marquage au sol. Dans les 7 gares les plus sensibles, SNCF demande aux Préfets la présence des forces de l'ordre.

L'information des usagers sera très large avec de l'affichage systématique et des messages vocaux en gare.

Mesures prises dans les trains et capacités de transport :

Les trains seront systématiquement désinfectés avant le début du service. Les usagers et les agents à bord devront porter des masques de protection. Les règles de distanciation devront être respectées, ce qui passera par la réduction des sièges utilisables à bord par les usagers. Un sticker matérialisera concrètement les sièges à ne pas occuper.

L'information des usagers sera là-aussi très large avec de l'affichage systématique et des messages vocaux dans tous les trains.

Le service ACCES TER sera de nouveau opérationnel pour permettre aux personnes à mobilité réduite qui doivent se déplacer de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

Jusqu'à 75% des services en heures de pointe seront assurés sur les lignes TER les plus fréquentées dès le 11 mai pour une moyenne de 50% sur la région. Les rames les plus grandes sont mobilisées et des trains à double composition seront réalisés. Pratiquement 100% des services périurbains de la ligne des chemins de fer de Provence et 50% des cars de substitution entre Nice et Digne seront assurés dès le 11 mai.

L'objectif est de pouvoir offrir une capacité maximum afin de limiter les risques de non-respect des mesures de distanciation. Malgré ces efforts importants, la règle de distanciation limite la capacité aux heures de pointe à 35 / 40 % de la capacité habituelle.

Un suivi très fin de la reprise est mis en place. En cas de trop forte affluence dans les trains les plus critiques, la vente de billets unitaires pour les TER est bloquée permettant ainsi une priorité aux abonnés du quotidien tenu de reprendre leur travail.

Dispositions relatives au réseau de cars Zou !

A compter du 11 mai, les lignes régulières reprendront normalement selon les horaires habituels hormis les lignes desservant les aéroports et les lignes interrégionales qui seront adaptées.

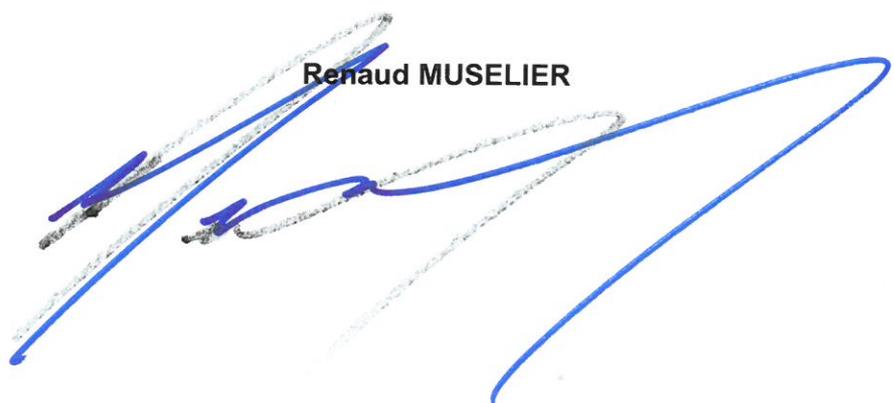
Concernant le transport scolaire, dès le 12 mai, les dessertes des écoles seront rétablies selon les horaires habituellement pratiqués pendant l'année. De même, à compter du 18 mai, les lignes scolaires desservant les collèges seront rétablies conformément aux horaires habituels.

Concernant les mesures sanitaires à bord des autocars :

- Pour les lignes régulières et les lignes scolaires, les règles de distanciation devant être respectées, un siège sur deux sera neutralisé. Les autocars, comme c'est déjà le cas pour les véhicules en service en ce moment, seront désinfectés en début ou fin de journée et dans la mesure du possible en milieu de journée pour les véhicules rentrant aux dépôts.
- Pour les lignes régulières et les transports scolaires des collégiens, le port du masque sera obligatoire pour monter à bord de l'autocar.
- Pour les transports scolaires des enfants des écoles maternelles et primaires, le port du masque ne sera pas exigé mais nous restons en attente des confirmations du décret sur ce point particulièrement sensible.
- Quand le gouvernement l'autorisera, la montée par l'avant et la vente à bord sera remise en place avec un délai laissé aux transporteurs pour mettre en place les mesures barrières

Concernant les points de vente, ces derniers seront réouverts à compter du 11 mai.

Enfin une information aux usagers sera mise en œuvre par un affichage systématique des mesures sanitaires dans tous les autocars, dans nos points de vente et sur notre site internet ZOU !


Renaud MUSELIER